

AVIS

Conformément à l'article 9.2, alinéa 2, de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, le public est informé par affichage **(pendant 15 jours)** à la maison communale que ;

SERVIOR LETZEBUERG a introduit une demande auprès de l'Inspection du Travail et des Mines – Division des établissements classés, 3, rue des Primeurs, L-2361 Strassen, relative à l'exploitation d'un logement encadré à Troisvierges, 12, rue Massen.

Le dossier est enregistré sous le numéro **3A/2012/5445/152**

Troisvierges, le 10 septembre 2020
le bourgmestre, pour le secrétaire,
signé Edy MERTENS,



Transmis à Monsieur le Directeur de l'Inspection du Travail et des Mines – Services des établissements classés – B.P. 27, L-2010 Luxembourg.

Troisvierges, le 10 septembre 2020
le bourgmestre pour le secrétaire
signé Edy Mertens



(à enlever le 28 septembre 2020)